
Jour de séance 24

le vendredi 10 mai 2019

9 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire les gaz à effet de serre. (Pétition 8.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Shephard :

29, *Loi concernant la recherche* ;

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud* ;

31, *Loi sur la publication des avis officiels* ;

32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

par l'hon. M. Flemming, c.r. :

33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*.

M. D'Amours donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province ;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite ;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement n'a pas admis que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise ;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes ;

attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

M^{me} Conroy donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyée par M. Austin, elle proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick doit transformer le programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes, qui offrirait l'option de se retirer du programme ;

attendu que le Canada affiche des taux de dons d'organes très faibles et qu'il n'y a que 20,9 donateurs par million d'habitants, comparativement à l'Espagne, qui compte 43,4 donateurs par million d'habitants, et aux États-Unis, qui comptent 31 donateurs par million d'habitants ;

attendu que, en 2015, sur les quelque 267 000 décès survenus au Canada, à peine 150 000 environ ou 56 % se sont produits à l'hôpital, que, sur les 150 000 décès survenus à l'hôpital, seulement 5 000 personnes environ ou 3 % satisfaisaient aux critères pour être un donneur d'organes potentiel, que, sur ces 5 000 donateurs potentiels, à peine 650 ou 13 % sont devenus des donateurs réels et que ces 650 donateurs ont permis la réalisation de 1 995 greffes ;

attendu qu'un donneur d'organes peut sauver la vie de huit personnes ;

attendu qu'un donneur de tissus pourrait aider jusqu'à 75 personnes ;

attendu que l'instauration d'un programme de don d'organes automatique réduira les listes d'attente en faisant en sorte que tous les donneurs d'organes potentiels deviennent des donneurs d'organes réels ;

attendu qu'il est important et urgent d'adopter un programme de don d'organes automatique ;

attendu que, aux États-Unis, 20 personnes en attente d'une greffe meurent chaque jour et que, au Canada, une personne en attente d'une greffe meurt chaque 1,25 jour ;

attendu que le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick économisera des dizaines de millions de dollars par année grâce au programme de don automatique d'organes et de tissus ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes afin de sauver de nombreuses vies et d'économiser de l'argent au Nouveau-Brunswick.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il demande si le gouvernement a l'intention de présenter un budget supplémentaire au cours de la session, une fois que seront écoulées les 80 heures consacrées à l'étude des prévisions budgétaires, et, le cas échéant, si ce budget sera étudié en comité. M. Savoie informe la Chambre que tout budget supplémentaire présenté sera étudié.

La séance est levée à 10 h 50.